



Sinistre suite échange standard de moteur / assurance

Par T K

Bonjour,

J'ai effectué un échange standard de moteur sur ma voiture (2011 Opel Insignia Sports Tourer) il y a 15 mois, pour un montant de 7400?. Sur la facture il est noté une garantie de 2 ans.

Le 9 mars, le moteur a pris feu (avec mes 2 filles et moi dedans..) nous sommes sortis sans blessures, mais la voiture est épave.

Après expertise, l'assurance me propose 9700?, au vue du bon état général de la voiture, de l'échange moteur etc. et il me semble que l'assurance va porter recours auprès du garagiste car justement l'incendie serait venu du moteur ..

Ma question est la suivante ;

En sachant que les assurances vont vraisemblablement se retourner contre le garagiste après m'avoir indemnisé, ai-je le droit, de mon côté de demander remboursement des travaux effectués il y a 15 mois au titre de la garantie?

En vous remerciant,

T K

Par chaber

bonjour

avez-vous été indemnisé par votre assureur?

Par T K

Bonjour,

J'attends le courrier, mais oui, j'ai confirmation qu'ils vont me verser 9700?